

Modification de la prise en charge des frais de fonctionnement

FINA O SICAV

Société d'investissement à capital variable

Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006

Adresse : Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue du Lac Windermere)
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

FINA O SICAV informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société tenu le 30 décembre 2014 a décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement de la SICAV , initialement supportés par FINACORP, gestionnaire de la SICAV, et ce à partir de l'année 2015.

Ces frais concernent la taxe au profit des Collectivités locales, les dépenses de publicité et de promotion ainsi que les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de la SICAV.

Ledit Conseil a décidé d'allouer un budget de 10 000 dinars à affecter à l'exercice 2015 au titre des frais précités.

La prise en charge de ces frais par la SICAV, au titre de l'exercice 2015, se fera à partir du 2 février 2015.